

		Présent Absent Excusé	Pouvoir confié à
Membres de droit			
1.	Le directeur chargé de l'enseignement supérieur au ministère chargé de l'enseignement supérieur, représenté par Madame Odile Contat, cheffe du département de l'information scientifique et technique et réseau documentaire	P	
2.	Le recteur de l'Académie de Paris, représenté par Monsieur Alexandre Bosch, secrétaire général-adjoint de la Chancellerie	A	
3.	La présidente de la Bibliothèque nationale de France, représentée par Monsieur Olivier Piffault, directeur du département de la conservation	P	
Membres des établissements utilisateurs			
4.	La présidente de l'Université de Paris, représentée par Monsieur Christophe Pérales, directeur préfigurateur du domaine bibliothèques et musées, Université de Paris	P	
5.	Le président de l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne représenté par Madame Valérie Grignoux, directrice adjointe de l'Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne	P	
6.	La présidente de l'Université Paris-Saclay, représentée par Monsieur Julien Sempéré, directeur chargé des bibliothèques pour l'Université Paris-Saclay	P	
7.	Le président de l'Observatoire de Paris, représenté par Madame Véronique Stoll, directrice de la bibliothèque	P	
Personnalités désignées pour leurs compétences			
8.	Madame Capucine Boidin, professeure des universités, directrice de l'Institut des Hautes Etudes d'Amérique Latine (Sorbonne Nouvelle – Paris3)	A	
9.	Monsieur Philippe Boulanger, professeur des universités (Sorbonne Université)	A	
10.	Madame Alice Lemaire, cheffe du service conservation, restauration, numérisation de la direction des bibliothèques du Muséum National d'Histoire Naturelle	P	
11.	Monsieur Philippe Marcerou, inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, collègue Bibliothèque, documentation, livre et lecture publique	P	
Membres élus par les personnels			
12.	Un représentant des personnels de catégorie A, siège vacant pendant 3 ans	X	
13.	Un représentant des autres personnels, Madame Alexandra Stefanni, adjoint technique de recherche et de formation	P	
Membres avec voix consultative			
	Madame Chantal Bonnefoy, adjointe au contrôleur budgétaire, DRFIP Île-de-France - Paris	P	
	Madame Veranne Njike, contrôleur budgétaire académique, Rectorat de Créteil	P	
	Madame Christine Montagne, agent comptable du CTLes	E	
	Monsieur Guillaume Niziers, directeur du CTLes	P	
Invités			
	Madame Brigitte Auby-Bucherie, directrice des bibliothèques de l'Université Paris 3,	P	
	Madame Stéphanie Groudiev, cheffe de projet du Grand Equipement Documentaire, Campus Condorcet	P	
	Madame Laurence Bobis, directrice de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne		

Madame Florence Michel, adjointe administrative, pôle administratif et financier du CTLes	P	
Madame Camille Rebours, directrice adjointe du CTLes	P	
Madame Valérie Tesnière, directrice de La contemporaine	E	
Madame Marie-Lise Tsagouria, directrice de la BULAC	P	
Monsieur Jérôme Bessière, directeur du département de la bibliothèque et de la documentation de l'INHA	P	
Monsieur Yves Moret, adjoint à la cheffe du département de l'information scientifique et technique et réseau documentaire	P	

■

Le quorum étant vérifié la séance est ouverte par Madame Contat, représentant la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (MESRI) en commençant avec la présentation des nouveaux membres du conseil d'administration, après une mandature précédente de trois ans : Madame Capucine Boidin, professeur des universités, directrice de l'Institut des Hautes études d'Amérique latines (Sorbonne Nouvelle-Paris 3), Monsieur Philippe Boulanger, professeur des universités, Sorbonne Université, Madame Alice Lemaire, Bibliothèque du Muséum national d'histoire naturelle.

1) Election du président du conseil d'administration

M. Philippe Marcerou est candidat à sa succession.

La question est posée sur une éventuelle autre candidature : aucune autre candidature n'est exprimée. Avant le vote, M. Marcerou explique son choix de se représenter pour un second mandat de 3 ans.

- D'ici la fin 2023, décision importante prise sur l'avenir du site par la BnF avec d'éventuelles conséquences sur le CTLes
- Pendant ce nouveau mandat, le CTLes aura pris pleine possession de son nouveau bâtiment, avec un projet d'équipement et des travaux à définir.

Le vote est organisé à distance pour préserver l'anonymat des suffrages sur une élection personnelle. Pour laisser le temps au dépouillement, résultat, M. Guillaume Niziers fait une présentation du CTLes à l'attention des nouveaux membres du conseil d'administration.

« Le Centre Technique du Livre de l'enseignement supérieur (CTLes) est un établissement public administratif créé en 1994, ouvert en 1996, relevant de la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI). Il se trouve à une trentaine de 30 km de Paris, en Seine-et-Marne, dans un parc industriel dénommé Gustave Eiffel de la commune de Bussy-Saint-Georges (dans le périmètre de la ville nouvelle de Marne-La-Vallée).

L'implantation est partagée avec la Bibliothèque nationale de France. Dans les années 90, à l'occasion du projet de construction de la nouvelle bibliothèque nationale de France, les ministères chargés de l'enseignement supérieur et de la culture ont pu mutualiser leurs moyens pour construire, en plus de la Bibliothèque François Mitterrand, dans le 13^{ème} arrondissement, le site de Bussy-Saint-Georges partagé entre une annexe de la BnF et le centre de stockage destiné aux bibliothèques de l'enseignement supérieur d'Île-de-France. Depuis, la BnF assure l'exploitation des installations techniques et la sécurité du site dans le cadre d'une convention de gestion des charges avec le CTLes.

Pour répondre à sa mission, le CTLes réceptionne toutes les semaines des collections en provenance principales des bibliothèques universitaires parisiennes, selon une programmation établie tous les deux ans. Elles transfèrent régulièrement au CTLes leurs livres et revues les moins consultées, au fur et à mesure de l'accroissement de leurs collections les plus récentes, ou pour vider définitivement des locaux destinés à un usage différent ou temporairement pour des travaux de mise en sécurité ou rénovation. Ces bibliothèques bénéficient d'un service de livraison des documents demandés par leurs lecteurs assurés tous les jours par un véhicule du CTLes.

Les bibliothèques transfèrent leurs collections sous deux statuts : la cession définitive avec transfert de propriété au CTLes qui peut alors effectuer un dédoublement pour ne conserver qu'un seul exemplaire de chaque document et le dépôt qui consiste en une location d'espace.

Les bâtiments de 1996 sont entourés d'une réserve foncière, pour de nouvelles constructions, afin de faire face à l'évolution des besoins, du côté de la BnF comme du côté du CTLes. Le Ministère de l'enseignement supérieur a pu rassembler les premiers moyens de construire un nouveau bâtiment pour augmenter la capacité de stockage du CTLes, en suivant la préconisation du rapport de Bernard Larroutou sur l'enseignement supérieur parisien de février 2010. Ce bâtiment a été livré en 2016.

Outre cette mission principale, l'établissement a également un rôle central dans le dispositif de gestion coopérative des collections de périodiques imprimés de l'enseignement supérieur. Le CTLes accompagne et coordonne l'augmentation progressive du nombre de plans thématiques de conservation partagée des périodiques imprimés entre les bibliothèques de l'enseignement supérieur dans le cadre du groupement d'intérêt scientifique national CollEx-Persée, qui sont destinés à faciliter et à répartir la conservation de vastes collections de revues.

Pour accomplir ses missions, le CTLes dispose en 2020 d'une équipe de 28 titulaires et d'un nombre variable chaque année de contractuels ajusté (jusqu'à 5 en 2020) selon les projets du moment. »

Résultats du vote : 7 suffrages exprimés

Pour : 6

Contre : 0
Abstention : 1

Madame Odile Contat félicite M. Philippe Marcerou et lui donne la parole pour le déroulé de la séance

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2020

Aucune remarque n'est faite.

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2020 est adopté moins 1 abstention.

3) Projet de budget rectificatif 2020

Mme Licata, gestionnaire administrative de l'établissement précise que le CTLes a été fermé du 17 mars au 24 mai 2020 (confinement) ce qui a entraîné un impact sur les activités, sur le report de marchés et sur des nouvelles programmations.

LES RECETTES :

3.1) Les recettes liées au financement public : 1^{er} ajustement.

Au budget initial, les recettes globalisées portaient sur un total de 1 421 112€.

Un ajustement à la baisse des autres financements de l'Etat. La fermeture temporaire du restaurant interentreprises a entraîné une diminution des participations de l'établissement et donc du remboursement par le Rectorat de Créteil. L'établissement prévoit une recette de 1 000€ au lieu des 2 000€ prévus au budget initial (diminution de 50%).

Un ajustement à la baisse des autres financements publics. L'agent en situation de mobilité réduite a été en télétravail du début du confinement jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire. Il en résulte une diminution du nombre de jours où l'agent a bénéficié des prestations de transport domicile-travail. L'établissement prévoit une recette en provenance du FIPHFP de 1 000€ au lieu des 2 000€ prévus au budget initial (diminution de 50%).

Un ajustement à la hausse. Dans le cadre de l'action spécifique CollEx-Persée 2019, le CTLes a signé une convention de financement en 2020, afin de bénéficier de 2 attributions de subvention au titre de sa participation aux plans de conservation partagée des périodiques : 400€ versés par l'Université Lyon 1 au titre du PCP Chimie, 2 000€ versés par l'Université de Paris au titre du PCP Médecine (ces crédits ont été utilisés pour le transfert de collections de l'INIST au CTLes).

3.2) Les recettes propres : 2^{ème} ajustement

Ajustement à la baisse des recettes prévisionnelles du prêt entre bibliothèques : au budget initial 2020, le PEB présentait un prévisionnel de 65 000€. Conformément aux instructions gouvernementales afin de limiter la propagation du COVID-19, les universités ont fermé au public du 16 mars 2020 jusqu'à la rentrée de septembre 2020. Malgré la réouverture du service de communication, ces mesures ont eu pour conséquence de diminuer les recettes. Ainsi au 30/09/20, on constate un total d'encaissement de près de 18 589€. A titre de comparaison en 2019, la situation d'encaissement était de 66 510€. Le reste à recouvrer et l'activité des mois à venir permettent de prévoir une diminution prévisionnelle de 30 000€.

Ajustement des recettes de locations d'espaces : lors du conseil d'administration du 12 mars 2020, le CTLes avait informé qu'une régularisation devait être effectuée pour préciser le taux de TVA des droits d'entrée. On doit donc enregistrer un ajustement à la baisse des droits d'entrée de la BnF (62 500,05€ HT au lieu de 75 000€) ainsi que la comptabilisation des droits d'entrée de l'INSEE (4 166,67€ HT au lieu de 5 000€).

Ajustements à la hausse des recettes liées à un remboursement de l'URSSAF : L'URSSAF a informé le CTLes qu'il n'est pas tenu de déclarer les cotisations de transport compte tenu de son faible effectif. L'URSSAF a indiqué par courrier devoir procéder à un remboursement de 785,98€

Ajustement à la baisse des recettes relatives à la vente des véhicules : la période du confinement a freiné la programmation du renouvellement des véhicules (la revente du Peugeot Partner d'un montant prévisionnel de 4 000€ est reportée au budget initial de 2021 et la revente du Peugeot Boxer d'un montant prévisionnel de 4 000€ est reporté au budget initial de 2021).

Mme Licata conclut que les recettes globalisées affichent un total de 1 374 695€, soit une diminution de 45 147€ (3,1%) par rapport au budget initial.

LES DEPENSES :

3.3) L'enveloppe Personnel :

Les crédits votés au budget initial 2020 présentaient un total de 196 000€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) pour le recrutement de 6 ETPT. Le pôle administratif et financier a été dans l'impossibilité de recruter un agent contractuel de type catégorie A, faute de candidature satisfaisante. Il a été décidé de financer sur l'enveloppe fonctionnement une prestation d'assistance par un expert-comptable pour la reprise de l'inventaire physique et comptable. De plus, le contrat d'un agent contractuel de type catégorie C, auparavant recruté sur le budget de l'Etat, a fait l'objet d'un avenant de prolongation jusqu'au 31/12/2020. Il est proposé au budget rectificatif de réduire le nombre d'ETPT à 5 et de proposer une diminution de 50 000€ sur le total des crédits prévisionnels.

3.4) L'enveloppe Fonctionnement :

Les crédits votés au budget initial 2020 portaient sur un total de 1 795 000€ en AE et 1 004 500€ en CP.

Des économies ont été réalisées : 181 520€ en AE et 119 380€ en CP pour les dépenses courantes et compte-tenu du décalage des nouvelles programmations de marchés.

A l'inverse, on constate de nouvelles dépenses (218 484€ en AE et 107 604€ en CP) relatives au marché de nettoyage, aux frais généraux divers, aux prestations extérieures et à la régularisation des charges BnF/CTLes 2019.

Ce constat montre un besoin d'augmentation des AE à hauteur de 36 697€ correspondant à la régularisation des charges auprès de la BnF, calculé sur la base des économies réalisées et des nouvelles dépenses apparues sur l'année 2020.

Aucun abondement n'est demandé en CP en raison des économies réalisées en CP qui permettent de couvrir le paiement de la régularisation des charges auprès de la BnF.

Ajustement à la baisse des dépenses courantes de fonctionnement : en raison de la diminution de l'activité due à la crise sanitaire, une économie prévisionnelle de 27 220€ en AE et 64 880€ en CP a été réalisée.

Apparition de nouvelles dépenses : cette diminution des dépenses est toutefois contrebalancée par des dépenses imprévues liées à la COVID-19 et sur une reprise d'étanchéité des cages d'ascenseurs du bâtiment 11 à hauteur de 19 312€ à la suite d'une infiltration d'eau.

Décalage de la programmation des AE/CP relatif aux marchés publics et nouvelle programmation en raison de la crise sanitaire : une économie de 154 300€ en AE et 54 500€ en CP a été réalisée :

- Décalage et engagement supplémentaire de 110 883€ pour le marché de nettoyage.
- Engagement à la baisse pour le marché de fourniture de boîtes de stockage en raison d'un report de la publication du marché (28 770€ au lieu de 50 000€)
- Engagement à la baisse pour le marché de transfert de collections : choix de comptabiliser à chaque bon de commande les AE (36 730€ au lieu de 150 00€)
- Marché maintenance des ascenseurs : le marché ayant une durée de 4 ans et non de 3 ans, les crédits réservés en AE (22 000€) n'ont pas lieu d'être utilisés pour la passation en 2020 d'un nouveau marché. Le CTLes a adhéré à un accord-cadre régional porté par la préfecture de Paris pour un début de prestations au 1er septembre 2021.
- Marché téléphonie et internet : l'intégration au système de téléphonie de la BnF n'a pas pu être effectué en 2020. 2 options sont à l'étude : soit l'intégration au système de la BnF, soit la passation en 2021 d'un nouveau marché avec assistance à maîtrise d'ouvrage. Le marché actuel a été prolongé par un avenant d'un an (jusqu'en octobre 2021).
- Marché d'hébergement du site internet : la passation d'un nouveau marché est reportée en août 2021. Un contrat d'un an a été signé pour un montant de 4 249€ afin d'assurer la transition.
- Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du système documentaire est reporté en 2021 pour un coût prévisionnel de 35 000€. Le développement de la solution choisie fera l'objet d'une opération d'investissement en 2022 (passation d'un marché public).

Nouvelle programmation de prestations extérieures : les économies réalisées en AE et CP permettent de couvrir la programmation de 2 nouvelles prestations extérieures : assistance d'un expert-comptable pour le pôle administratif et financier en vue d'une mission relative à la reprise

de l'inventaire physique et comptable ; assistance d'un cabinet de conseil pour l'élaboration du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI).

Régularisation des charges de la BnF : le CTLes a été informé par la BnF lors du comité de gestion du site du 16 juin 2020 d'une régularisation des charges pour 2019 d'un montant de 68 827€, cette opération fait donc l'objet d'une demande d'abondement en AE pour un montant de 36 967€.

3.5) L'enveloppe Investissement :

Les crédits votés au budget initial 2020 étaient de 233 300€ en AE et CP.

Le budget rectificatif présente une diminution des AE de 80 000€ (153 300€) et une diminution des CP de 95 000€ (138 300€).

L'écart entre le montant des crédits diminués en AE et CP s'explique par le report en 2021 du paiement relatif à l'achat du véhicule.

Ajustement à la baisse des coûts de travaux suivants :

- La mise en conformité du système de sécurité incendie du nouveau bâtiment
- Report en 2021 de l'aménagement et la mise en conformité du système Chauffage Ventilation Climatisation (CVC) au rez-de-chaussée du bâtiment 2 en raison d'une phase d'étude préalable faite en 2020 nécessaire afin de qualifier le redimensionnement du réseau de ventilation et la remise aux normes.
- Report sur 2021 de l'extension du système de Protection Travailleur Isolé.
- Les crédits de paiement relatifs à l'achat du véhicule (navette PEB) ont été reportés en 2021.
- L'achat d'un chariot frontal électrique a été déprogrammé et reporté à une date ultérieure.

Apparition de nouvelles dépenses : du matériel informatique a été acheté afin de permettre à des agents de chaque service de poursuivre leur activité en télétravail.

En conclusion, le solde budgétaire présente un excédent de 86 165€ et un abondement de la trésorerie de 70 831€. Il génère un compte de résultat présentant un bénéfice de 80 348,19€ et une capacité d'autofinancement de 224 465€.

On constate ainsi un niveau de fonds de roulement de 914 348,19€.

Toutefois, il faut pondérer ces résultats, compte-tenu :

- du niveau du fonds de roulement incluant 500 000€ de provision en vue des travaux de mise en conformité des trappes de désenfumage dont le calendrier est toujours incertain.
- des investissements qui n'ont pu être réalisés en 2020 en raison des variations de programmation dans le cadre de la gestion commune avec la BnF.
- de l'absence d'inscription du bâtiment 11 à l'actif de l'établissement.

M. Marcerou reprend la parole en mettant l'accent sur l'ampleur en 2020 de ces différents ajustements dont le caractère inédit est dû à la crise sanitaire. L'impact de cette situation engendre, en effet, des reports qui seront exposés au budget initial 2021.

L'adoption du budget rectificatif n°1 est adoptée à l'unanimité.

4) Budget initial 2021

M. Marcerou souhaite informer le conseil d'administration sur la vigilance à apporter sur le fait que le CTLes présente un léger défaut de financement de son action ordinaire. Il invite les administrateurs à porter leur attention sur les prochains budgets, ainsi que sur les niveaux de fonds de roulement. Le risque d'un budget tendu pourrait notamment apparaître au moment du calcul de la dotation aux amortissements du nouveau bâtiment qui n'est à ce jour encore pas inscrit dans l'actif de l'établissement, qui pourrait révéler que la construction du nouveau bâtiment n'est pas complètement accompagnée des mesures budgétaires nécessaires pour le faire fonctionner.

LES RECETTES :

Au budget initial 2021, les recettes globalisées sont évaluées à un total de 1 490 380 €.

Le budget initial présente également des recettes à comptabiliser hors budget pour un total de 386 936€.

4.1) Les financements publics

4.1.1) La subvention pour charges de service public

La subvention pour charges de service public correspond à une dotation prévisionnelle de 850 312 € identique à l'année précédente. Elle représente 62,2 % des recettes globales.

4.1.2) Les autres financements de l'Etat

Les recettes relatives aux autres financements de l'Etat correspondent aux remboursements par le Rectorat de Créteil d'une partie des frais engagés auprès du restaurant interentreprises par les agents dont l'indice de rémunération est inférieur ou égal à l'indice nouveau majoré 480. Le montant annuel prévisionnel est de 1 000 €, correspondant à l'ajustement à la baisse réalisé au budget rectificatif 2020 compte tenu d'une baisse de fréquentation due à la crise sanitaire.

4.1.3) Les autres financements publics

Les recettes relatives aux autres financements publics correspondent à la dotation prévisionnelle du fonds de l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) d'un montant de 1 500 €. Ce montant prévisionnel est calculé sur le nombre de jours où l'agent concerné bénéficie des prestations de transport domicile-travail dans la limite d'un trajet aller-retour par jour.

Une augmentation par rapport au budget rectificatif 2020 est prévue compte-tenu des versements non encore reçus pour les transports de 2020 (environ 1 000 €).

4.1.4) Les autres financements de l'Etat fléchés

Le CTLes a reçu une notification de la DGEIP-MESRI de 125 000 € au titre d'une dotation immobilière pour mise en sécurité. Cette subvention sera comptabilisée en recette fléchée d'investissement.

4.1.5) Les autres financements publics fléchés

Le GIS CollEx-Persée a notifié au CTLes l'attribution d'une subvention de 41 341 € au titre des actions du CTLes menées dans le cadre du programme de fourniture dématérialisée de documents. Cette subvention sera répartie en 2 volets :

- 15 000 € permettront le développement informatique de l'outil Visiodoc
- 26 431 € sont destinés à être reversés à des bibliothèques afin de leur permettre de financer l'achat de Visiodoc.

Par ailleurs, le CTLes recevra en 2021 une subvention de 24 762 € provenant des établissements pilotes des nouveaux plans de conservation partagée Economie-gestion et Sciences du numérique, dans le cadre des actions CollEx-Persée :

- 12 381 € par l'université Paris Dauphine – PSL
- 12 381 € par l'université de Lille

Cette subvention a pour objectif de financer le recrutement d'un agent contractuel destiné au service de la conservation partagée.

4.2) Les recettes en hors budget

Le GIS CollEx-Persée a notifié au CTLes l'attribution d'une subvention de 360 505 € (350 000 € précédemment) au titre des actions spécifiques pour le soutien aux établissements membres de plans de conservation partagée de périodiques et destinée à être reversée aux bibliothèques partenaires.

Par ailleurs, une attribution par le GIS CollEx-Persée de 26 431 € sera reversée à des bibliothèques afin de leur permettre de financer l'achat de Visiodoc dont le CTLes aura assuré le développement.

4.3) Les recettes propres

Les recettes propres sont budgétées à hauteur de 472 806 € et représentent 34,6 % des recettes globales. Elles proviennent principalement :

- Des locations d'espaces pour un prévisionnel de 413 806 € provenant également de l'accueil des collections de la bibliothèque de l'Ecole du Louvre ainsi que le versement des droits d'entrée inhérents.
- Du prêt en bibliothèque pour un prévisionnel de 50 000 €, pour lequel on peut prévoir un ralentissement de l'activité dû à la crise sanitaire.
- De la vente de 2 véhicules utilitaires pour un total prévisionnel de 9 000 €

En 2021, un véhicule dédié aux navettes PEB sera livré et fera l'objet d'une consommation de CP pour un montant de 14 886 €

LES DEPENSES :

Les charges se décomposent pour 2021 de la manière suivante :

- 856 034 € en autorisations d'engagement (AE)

- 1 406 781 € en crédits de paiement (CP)

4.4) L'enveloppe Personnel

L'enveloppe de personnel présente un montant prévisionnel de 155 000 € pour le recrutement de 5,5 EPTP. Les autorisations d'engagement sont égales aux crédits de paiement.

L'effectif de l'établissement sera renforcé par le recrutement pour 6 mois d'un agent contractuel de type catégorie B dédié au service de la conservation partagée. Ce recrutement est rendu possible grâce au versement prévu d'une subvention provenant des établissements pilotes des nouveaux PCP économie-gestion et sciences du numérique (12 381 € par l'université Paris-Dauphine-PSL et 12 381 € par l'université de Lille).

4.5) L'enveloppe Fonctionnement

En 2021, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un montant prévisionnel de 514 534 € en autorisations d'engagement et à 1 047 595 € en crédits de paiement, ventilées sur les destinations suivantes :

- La destination Immobilier (AE : 114 064 ; CP : 496 180 €)

Cette destination concerne la convention de gestion des charges et frais de gestion qui lie le CTLes à la BnF, couvrant actuellement la période 2020-2022

Compte tenu des régularisations de charges récurrentes, il a été décidé d'un commun accord avec la BnF de prévoir en 2020 un avenant actant l'augmentation du montant des charges de 427 740 € à 484 772 € annuels.

- La destination Frais généraux (AE : 165 320 E ; CP 307 135 €)

Cette destination correspond notamment aux dépenses liées à l'ensemble des contrats de maintenance et de contrôle techniques, à l'achat des fournitures, aux fluides, à une partie des frais de mission, aux prestations et marchés publics.

Deux marchés publics vont faire l'objet d'un nouvel appel d'offres :

- Marché de maintenance des ascenseurs dans le cadre de l'adhésion à l'accord cadre interministériel régional de la préfecture de Paris.
- Marché de téléphonie et internet : 2 options sont à l'étude ; intégration au système de la BnF pour mutualiser les coûts ou à défaut la passation d'un nouveau marché.

Trois prestations engagées en 2020 doivent se poursuivre en 2021 :

- L'assistance d'un expert-comptable pour la reprise de l'inventaire physique et comptable (9 965€)
- L'assistance d'un cabinet de conseil pour l'élaboration du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (20 900 €)
- L'assistance juridique pour la révision et la rédaction du règlement intérieur du CTLes (5 700 €)

- La destination Conservation (AE et CP : 83 650 €)

Cette destination porte sur l'achat de petits matériels liés aux transferts des collections pour un total prévisionnel de 5 950 €

Par ailleurs, 2 marchés à bons de commande sont prévus :

- Marché de transfert de documents 2022/2023 (47 700 €)
- Marché relatif à la fourniture de boîtes de stockage 2021/2022 (30 000 €)

- La destination Informatique (AE : 73 900 € ; CP : 83 030 €)

Cette destination concerne principalement les frais de maintenance informatique : convention avec le Centre de Ressources Informatiques de l'Université Gustave Eiffel, l'hébergement et la maintenance du site internet et la maintenance des logiciels

Elle comprend le paiement de la prestation en 2019 pour la refonte de la base ImmosNet, les actions de reprise des immobilisations ayant pu être initiées en 2020 et pourront s'achever en 2021 (5 430 €)

Elle comprend également le coût de maintenance additionnel au contrat de maintenance pour la migration du logiciel budgétaire et comptable WinM9 (en voie d'obsolescence) vers le logiciel Gfi-PEP ainsi que le paramétrage et les prestations liées.

- La destination Formation professionnelle (AE et CP : 29 000 €)

Cette destination comprend toutes les actions de formation notamment liées aux métiers des bibliothèques et de la documentation, aux outils informatiques, aux ressources humaines, à la gestion financière, à la préparation aux concours, aux actions liées à la sécurité et à la santé.

- La destination Communication de documents (AE et CP : 19 000 €)

Cette destination concerne l'activité liée à la communication de documents : achat de fournitures et petits matériels ; frais d'envois postaux ; frais de mission liés aux navettes du PEB.

- La destination Valorisation (AE et CP : 18 100 €)

Cette destination se rapporte aux dépenses liées à la communication institutionnelle de l'établissement, et aux frais d'inscription et de déplacement aux congrès et colloques. Une journée professionnelle doit être organisée en octobre 2021 (10 000€)

- La destination Autres dépenses spécifiques (AE et CP : 6 500€)

Cette destination correspond notamment au montant de la subvention qui sera versée à l'Association du personnel Culture Temps Libre (ACTL) pour l'organisation de ses activités sociales et culturelles.

- La destination Impôts taxes (AE et CP : 4 000 €)

Cette destination est notamment consacrée au paiement de la taxe sur les bureaux.

4.6) L'enveloppe Investissement

En 2021, le montant prévisionnel des dépenses d'investissement est de 186 500 € en autorisations d'engagement et 204 186 € en crédits de paiements.

- La destination Informatique (99 500 € en AE et 102 300 € en CP)

Le CTLe poursuit le renouvellement du parc informatique démarré en 2019 dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement.

De plus, l'établissement doit programmer 5 nouvelles opérations :

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du renouvellement du système d'information documentaire (35 000 €)
- Le développement du site internet du CTLe (27 000 €)
- Le développement informatique de l'outil Visiodoc (15 000 €)
- La migration du logiciel budgétaire et comptable WinM9 vers le logiciel PEP (12 200 €)
- La mise en place d'un nouveau logiciel de gestion du temps et d'une badgeuse (1 800 €)

- La destination Immobilier (AE et CP : 72 500 €)

Deux opérations prévues au budget initial 2020 ont été retardées et n'ont pu être mises en œuvre du fait de la crise sanitaire en 2020 :

- L'extension du système de Protection Travailleur Isolé (PTI) au nouveau bâtiment et son raccordement au système de radio-communication de la BnF (25 000 €)
- Les travaux d'aménagement et de mise en conformité du système CVC (chauffage ventilation climatisation) au rez-de-chaussée du bâtiment 2 (20 000 €).
Par ailleurs, deux nouvelles opérations sont programmées :
- Le remplacement des sanitaires et la réfection des sols du bâtiment 2 (25 000 €)
- La réfection de la peinture de la salle de pause du premier étage du bâtiment 2 (2 500 €)

- La destination Communication de documents (3 500 € en AE et 18 386 € en CP)

Le CTLe souhaite procéder au remplacement du matériel suivant :

- Deux chariots (2 500 €)
- Des diables (1 000 €)

Le véhicule dédié à la navette du PEB commandé en septembre 2020 sera livré en 2021 : l'engagement a été effectué en 2020 et seuls les CP seront consommés pour 14 886 €

- La destination Conservation (AE et CP : 5 000 €)

Un transpalette électrique de type mini-lift afin de renforcer les équipements de manutention pour les magasins.

- La destination Frais généraux (AE et CP : 6 000 €)

Cette dépense est destinée à financer l'achat de mobiliers (tables, chaises, meuble de rangement) dans le cadre du réaménagement de la salle de pause de premier étage du bâtiment 2.

En conclusion, les indicateurs du budget initial 2021 sont positifs :

- Le solde budgétaire est excédentaire pour 83 599 € et génère un abondement sur la trésorerie de 63 599 €
- Le compte de résultat présente un bénéfice de 4 668 € et génère une capacité d'autofinancement de 148 785 €

On constate une augmentation du fonds de roulement de 84 599 € pour un niveau final de 999 141 €. Ces résultats sont à pondérer compte-tenu de la provision de 500 000 € dédiée aux travaux de mise en conformité des trappes de désenfumage, à l'incertitude des calendriers des autres travaux à réaliser en lien avec la BnF, ainsi qu'à l'inscription du nouveau bâtiment à l'actif de l'établissement en 2021 (ce qui impactera les charges d'amortissement).

M. Niziers apporte une précision finale en disant que l'EPAURIF va faire voter son conseil d'administration sur un avenant à la convention de 2011 avec le CTLe de construction d'un bâtiment qui mentionnera la valeur immobilière. Cet avenant permettra à l'EPAURIF de clore le dossier de l'opération et au CTLe d'inscrire cette valeur à son actif.

M. Marcerou estime qu'en attendant cette inscription future le budget 2021, présenté à l'excédent, malgré la conjoncture actuelle et les aléas, est soutenable et permet de lancer des projets. Mme Bonnefoy rejoint M. Marcerou sur la soutenabilité du budget et précise que les indicateurs croisés sont positifs.

Mme Groudiev demande des précisions sur le développement du logiciel VISIODOC.

M. Niziers explique que le GIS CollEx-Persée va ouvrir prochainement un appel à manifestation d'intérêt afin que des bibliothèques intéressées reçoivent une subvention qui leur permettront d'acheter VISIODOC, logiciel de fourniture de documents respectant la législation sur le droit de copie, qui pourra être développé selon leurs besoins en 2021.

Mme Contat complète en annonçant une concertation ministérielle sur une évolution du verrou juridique actuel qui impose toujours la remise d'une impression papier à l'utilisateur final.

Mme Stoll demande quelle est la motivation du CTLe d'avoir recours à une assistance juridique pour la mise à jour du règlement intérieur. M. Niziers répond que les représentants du personnel ont demandé une mise à jour restreinte du règlement intérieur mais qu'une vérification juridique est nécessaire. M. Marcerou intervient en soulignant l'importance d'apporter une sécurité juridique à cette révision. M. Moret précise que cette action pourra être l'occasion de réviser le décret définissant les missions du CTLe si besoin.

Le budget initial 2021 est adopté à l'unanimité.

La délibération spécifique sur la subvention de l'établissement à l'association du personnel ACTL pour un montant de 6 500 € est approuvée à l'unanimité.

5) Contrôle budgétaire et comptable interne

Mme Michel présente l'organigramme fonctionnel nominatif ainsi que le tableau des droits. L'organigramme fonctionnel nominatif présente les acteurs du contrôle interne budgétaire et comptable, en fonction de leurs missions

Mme Licata expose la cartographie des risques :

- Gestion de la paie : décision de sécuriser davantage le traitement de la paie afin d'anticiper l'absence simultanée des 2 agents habilités par l'élaboration d'une fiche procédure d'urgence destinée à la direction.
- Gestion des recettes : un premier problème lié à la fusion des universités qui a engendré une difficulté pour recueillir les coordonnées des services facturiers et obtenir les bons de commande et numéros de Siret surtout en raison de la crise sanitaire. Un second problème

lié à l'identification du service bibliothèque et du service facturier sur notre facture de prêt entre bibliothèques : effectivement seul le service facturier apparaît. Une demande d'évolution du modèle de facture a été effectuée auprès de l'éditeur informatique afin qu'y figure l'adresse de facturation et l'adresse de livraison suivi d'une demande de développement afin que soient intégrées les données relatives aux synthèses des commandes de prêts dans le corps de texte de la facture.

- Gestion des dépenses : la plateforme de dématérialisation des factures Chorus Pro présente des dysfonctionnements : certaines factures ne sont visibles que longtemps après leur dépôt par un tiers, Le risque est de dépasser le délai des 30 jours de paiement. Un signalement a été effectué auprès de Chorus Pro, appuyé par une demande complémentaire de l'agent comptable.
- Comptabilité générale : l'éditeur informatique a été sollicité afin de régler les problèmes concernant les opérations de « service fait » qui mouvementent les comptes de tiers, les comptes de charge et de produit. Lors de l'élaboration du compte financier, les soldes des comptes sont impactés par ces « services faits », rendant difficile la concordance entre les données ordonnateur / agent comptable (problème déjà évoqué au précédent conseil d'administration).
- Mise à jour de l'état de l'actif : l'absence d'immobilisation du nouveau bâtiment est toujours identifiée comme un risque. Cela devrait être résolu en 2021 avec la transmission par l'EPAURIF d'un avenant de clôture à la convention de construction de 2011.
- Mise à jour de la base ImmosNet : un expert-comptable a été missionné pour réaliser la reprise de l'inventaire physique et comptable et actualiser la base ImmosNet.

6) Sorties d'inventaire

Les sorties de matériels devenus obsolètes sont approuvées à l'unanimité

7) Dématérialisation des bulletins de salaires

Il s'agit d'une demande du MESRI de recevoir l'approbation du conseil d'administration de chaque établissement sur le principe de dématérialisation et l'arrêt de la distribution des bulletins de paie sous format papier.

Le CTLes a déjà mis en place ce principe depuis 18 mois. Ce vote concerne donc une régularisation juridique. Ainsi le MESRI pourra éditer un arrêté courant 2021 cumulant tous les établissements publics, placés sous sa tutelle, qui auront adopté ce principe.

Vote à l'unanimité.

8) Stockage provisoire de collections de l'Ecole du Louvre

Il s'agit d'une demande de l'Ecole du Louvre d'accéder au stockage provisoire sur palettes du 15 avril au 30 novembre 2021 (pour environ 1 km linéaires de collections) afin de réaliser des travaux de modernisation de locaux.

Cette prestation est soumise à droits d'entrée en raison de l'appartenance de l'Ecole du Louvre au ministère de la culture. (5 000 € TTC/KML).

Vote à l'unanimité.

9) Calendrier du prochain recueil bisannuel des besoins de stockage auprès des bibliothèques universitaire d'Ile-de-France

Mme Rebours explique que le CTLes a une programmation pour toutes ses opérations de transferts et autres services qui courent sur 2 ans (2020-2021) et que le CTLes travaille déjà sur la programmation suivante (2022-2023).

Concernant la programmation 2020-2021, l'essentiel du changement était dans la réduction de la capacité du CTLes de réception hebdomadaire et annuelle (de 150 ML à 120 ML).

Le Ctles a fait le choix de maintenir les 120 ML pour la nouvelle programmation, ce qui correspond à la capacité de traitement de l'établissement, et a permis de limiter le retard pendant la crise sanitaire.

Le CTLes propose dans le prochain recueil des besoins les mêmes services que dans le précédent avec 2 nouvelles possibilités : pour les établissements ayant des collections au titre du stockage provisoire de pouvoir les proposer en dépôt ou en cession.

Aucune opération ne peut être prévue (à l'exception du stockage provisoire) hors de cette programmation.

Les besoins qui seront à transmettre concernent :

- Les transferts de collection au CTLes au titre du dépôt ou de la cession
 - Le dépôt ou la cession au CTLes de collections conservées au titre du stockage provisoire
 - La cession de collections conservées au titre du dépôt, ce qui permet un dédoublement des collections et donc une rationalisation de l'espace de stockage. De plus, les établissements n'auront plus à payer le coût de stockage annuel.
 - Les retours définitifs de documents dans l'établissement versant.
 - Les listes des documents déposés antérieurement au CTLes par un établissement.
- Mme Rebours expose le calendrier :
- Transmission aux établissements du recueil en décembre 2020
 - Réponse des établissements avant le 15 mai 2021
 - En mai/juin 2021, arbitrages et construction du calendrier 2022/2023, appel d'offres et passation du marché de transport pour les deux ans, avec visites à prévoir pour les bibliothèques retenues à la rentrée 2021.

10) Grand équipement documentaire du Campus Condorcet et stockage de collections au CTLes

Mme Groudiev informe que le chantier, malgré la crise sanitaire, avance avec un petit arrêt depuis 4 jours en raison d'un incendie sur le chantier (qui n'a pas touché le bâtiment en construction).

En raison de la crise sanitaire, la date de livraison du bâtiment a été reculée avec une date contractuelle fixée au 30 janvier 2021.

Calendrier des transferts :

- 1^{er} déménagement vers le CTLes réalisé entre septembre 2019 et janvier 2020.
- 2^{ème} déménagement vers le CTLes à venir.
- En 2021, à partir de mars, déménagement de toutes les monographies du CTLes vers le GED Condorcet à Aubervilliers.
- Les périodiques resteront pour en grande partie au CTLes avec une intégration informatique progressive sur plusieurs années pour ne pas mobiliser les ressources du CTLes sur cette seule activité dans une période plus courte.

M. Marcerou revient sur l'interrogation que représente le stockage définitif au CTLes de ces périodiques.

M. Niziers constate que la volumétrie des périodiques, au départ de 12 KML, pourra certes être réduite avec le dédoublement que le GED effectue entre les collections des différentes bibliothèques, mais que cette masse imprévue aura nécessairement des conséquences à l'avenir sur la capacité de stockage du CTLes à disposition des autres bibliothèques universitaires parisiennes. L'échéance de saturation de la moitié du nouveau bâtiment équipée en rayonnages et d'équipement de la seconde moitié laissée nue au moment de la construction par souci d'économie. Mme Groudiev confirme que le travail d'identification et de dédoublement est commencé et que même si la volumétrie reste incertaine, elle ne dépassera en tout cas pas les 12 KML.

Mme Tsagouria demande si ce travail concerne les périodiques de l'EHESS (une centaine de mètres) conservés par la BULAC. Mme Groudiev va vérifier et reviendra vers elle sur ce sujet. Mme Tsagouria demande des précisions sur la conservation des périodiques au Campus Condorcet. Mme Groudiev répond que seuls les titres rares ou de grand format ne pouvant être stockés au CTLes seront conservés sur place à Aubervilliers et que pour les autres titres les 3 dernières années seront accessibles en libre-accès. M. Marcerou indique que ce sujet sera revu au conseil d'administration du 04 mars 2021 en fonction de l'évolution des informations.

11) Projet de conservatoire national de la presse et de nouveau centre de conservation de la Bibliothèque nationale de France

M. Piffault explique que la BnF a publié le 29/06/2020 sur son site internet un appel à manifestation d'intérêts pour la création d'un nouveau pôle regroupant un conservatoire national de la Presse et un centre de conservation pour les collections de la BnF.

Plusieurs dizaines de collectivités territoriales ont déposé des dossiers dans 7 régions différentes de France, dont la ville de Bussy fait partie de ces collectivités afin de soutenir la réalisation de ce projet sur le site actuel.

Ce projet s'étend dans la durée puisque le personnel de la BnF a été informé que le site de Bussy fonctionnerait au moins jusqu'en 2027, date cible pour l'ouverture du nouvel équipement, indépendamment des décisions qui seraient prises.

M. Marcerou interroge les membres sur d'éventuelles questions diverses.

Mme Lemaire s'interroge sur la période de fermeture du site pendant le confinement en terme de surveillance des collections et demande ce qui a été mis en place pour la sécurité et le suivi des installations.

M. Niziers précise que le site est exploité techniquement par la BnF avec un prestataire de service pour la sécurité 24h/24 et 7jours/7, y compris pendant la période de confinement.

Les entreprises extérieures qui assurent la maintenance des installations ont pu continuer leur travail.

La sécurité générale du site n'a pas été impactée.

M. Marcerou clos la séance en remerciant le CTLes et son administration pour l'organisation à distance.

M. Niziers annonce la date du prochain conseil d'administration : le jeudi 04 mars 2021 à 14H00.

M. Marcerou clôture la séance à 13H26.